



Avis public
CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE
PROJET DE RÈGLEMENT NO.506

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire du conseil du 16 novembre 2021, le conseil a adopté le règlement suivant soit :

- Règlement no.506 portant sur un amendement du règlement de zonage no.452 de façon à préciser les marges applicables dans le couloir de la Montée Douglass.

PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE

Le règlement municipal susmentionné est soumis à la consultation écrite des citoyens, à titre de procédure de remplacement, et tous les documents qui lui sont relatifs peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité à st-cypriendenapierville.com, section Règlements.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à ces sujets doit donc faire parvenir par écrit, avant 17h00, le 9 décembre 2021, soit une lettre par courrier postal, un courriel à l'adresse info@st-cypriendenapierville.ca ou déposer un document écrit à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr (dans la boîte métallique fermée à clé située à gauche de l'entrée de l'hôtel de ville)

Ce document devra obligatoirement contenir toutes les informations suivantes :

- Nom et prénom, adresse résidentielle, numéro de téléphone
- Questions ou commentaires sur le projet de règlement.

Vos questions et commentaires seront soumis à la considération des membres du conseil en prévision de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 décembre 2021. Le règlement municipal susmentionné fera partie de l'ordre du jour de cette séance.

Veillez prendre note que le règlement no.506 comporte des dispositions sujettes à l'approbation référendaire.

Voici la description du secteur touché par le règlement. Un plan sera également disponible sur le site de la municipalité pour identifier plus précisément le secteur concerné.

- Zone A-106, A-113, C-202, C-203 et C-204 : L'ensemble des propriétés ayant façade sur la Montée Douglass entre l'intersection de la Montée Douglass et du rang St-André/Rte Édouard-VII et la voie ferrée en excluant les propriétés dans la zone A-105.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer avec nous au 450 245-3658 ou par courriel au : info@st-cypriendenapierville.ca. Nous sommes présents au bureau les lundi et jeudi et en télétravail les autres journées de la semaine, selon l'horaire de travail suivant : du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à midi.

Donné à St-Cyprien-de-Napierville, le 22 novembre 2021.

James L.Lacroix
Directeur général & secrétaire-trésorier